

SERVICE DE RESTAURATION

La carte d'accès au self pour les demi-pensionnaires et les internes devra être réglée le jour de la rentrée : **5 €** (chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée sévigné ou espèces).

Le régime de l'élève devra également être indiqué au moment de l'inscription (externe, demi-pensionnaire ou encore interne pour les élèves des pôles sportifs uniquement)

Les factures de restauration sont transmises par courriel, chaque trimestre. Elles sont calculées sur la base d'un forfait en fonction du nombre de jours d'ouverture du self et du régime choisi. Le choix du régime engage pour le trimestre.

REGIME
DP4 : Demi-pensionnaire 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi
DP5 : Demi-pensionnaire 5 jours : mercredi inclus
Interne hébergé
DP3 : Demi-pensionnaire 3 jours (régime proposé après la rentrée selon l'emploi du temps : adresser par courrier ou courriel le choix de ce régime en précisant les 3 jours fixes de présence au self)
Interne
Externe : Il est possible pour les externes de déjeuner occasionnellement au self. Le tarif est de : 4.60 € le repas – ticket jetable à réserver et acheter au bureau de l'intendance.

Toute demande de modification de régime devra être transmise par le biais d'un courrier ou courriel des parents avant la fin du trimestre en cours pour pouvoir être appliquée à partir du trimestre suivant.

Les différents modes de règlement sont :

- Module de paiement en ligne de Téléservices (TOUTATICE).
- Virement sur le compte bancaire du lycée sévigné
- Chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée sévigné
- Espèces

Le prélèvement automatique n'est pas en vigueur.